

Délibération 2/2021

Comité Syndical Autoroute Numérique A75

Le 02/03/2021 à 14 heures s'est tenue à l'Hôtel du Département de la Lozère, la réunion sans condition de quorum du comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoquée par lettre en date du 01/03/2021/2019, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion initialement prévue le 01/03/2021 et convoquée par lettre du 22/02/2021.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 2

Étaient présent(e)s :

Madame Marie Laure MUGNIER

Madame Sophie PANTEL suppléante de Monsieur Denis BERTRAND

Étaient absent(e)s :

Madame Aurélie MAILLOLS

Monsieur Fabrice VERDIER

Madame Dominique GIRON

Monsieur Pierre BOULDOIRE

Monsieur Sébastien DAVID

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
29 MARS 2021
BUREAU DU COURRIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75,

Vu l'arrêté 02-2020 du Monsieur Denis BERTRAND, Président du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, déléguant à Marie-Laure MUGNIER, représentante de la Haute Loire, la présidence du Syndicat Mixte Autoroute Numérique 75, conformément à l'article 6-2 des statuts du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75 précisant que le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux membres du bureau ou, en cas d'empêchement de ces derniers, à des membres du comité syndical. Il peut également déléguer pour partie sa signature par arrêté, dans les cas prévus par la loi et sous sa surveillance et sa responsabilité ;

OBJET : Vote du budget 2021

Fonctionnement :

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement pour un montant de **362 197,92 €** se répartissent de la façon suivante :

Fournitures administratives.....	6 000,00 €
Contrats de Prestations de Services	100 000,00 €
Locations Immobilières.....	100 000,00 €
Entretien, réparations voiries.....	133 128,32 €
Maintenance AGEDI	5 000,00 €
Multirisques	5 000,00 €
Annonces et Insertions.....	5 000,00 €
Divers	2 000,00 €
Réceptions.....	4 000,00 €
Dotations aux Amortissements.....	2 069,60 €
Total.....	362 197,92 €

Les recettes de fonctionnement pour un montant de **362 197,92 €** se répartissent de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement reporté.....	254 273,58 €
Redevance du délégataire.....	106 889,54 €
Quote-part des subventions investissement transférable.....	1 034,80 €
Total.....	362 197,92 €

Investissement :

Pour la section d'investissement les dépenses pour un montant de **125 252,82 €** se répartissent de la manière suivante :

Opérations Financières

Subvention transférable compte de résultat Budget Communautaire..... 1 034,80 €

Non individualisées

Installation, matériel et outillage 124 218,02 €

Total..... 125 252,82 €

Les recettes d'investissement pour un montant de **125 252,32 €** se répartissent de la façon suivante :

Opérations Financières

Solde d'exécution section d'investissement..... 123 183,22 €

Amortissement Concessions et droits similaires..... 2 069,60 €

Total..... 125 252,82 €

Après en avoir délibéré, Marie Laure MUGNIER, Présidente déléguée du Syndicat mixte étant rapporteur,

Le Comité Syndical,

- Vote à l'unanimité des membres présents, au niveau du chapitre, le budget 2021, joint en annexe.
- Souligne qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un appel de fonds des collectivités membres du syndicat.

A Mende, le 02/03/2021.

La Présidente déléguée du Syndicat Mixte
Autoroute Numérique A75
Marie Laure MUGNIER

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZERE

29 MARS 2021

BUREAU DU COURRIER

